



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National des Affaires Culturelles

61, rue de Richelieu  
75002 PARIS

tel 01 40 15 51 31  
fax 01 40 15 51 35  
snac-fsu@culture.gouv.fr

SG/070/2023

Paris, le 16 novembre 2023

Madame Christine Carrier  
Directrice de la BPI  
CNAC Georges Pompidou  
75197 Paris cedex 04

*Objet : préavis de grève*

Madame la Directrice,

Pendant la période des travaux du Centre Pompidou de 2025 à 2030, la Bibliothèque Publique d'information sera installée de façon transitoire dans le bâtiment Lumière (75012).

Les conséquences de cette période de fermeture sur l'activité et les conditions de travail des agents doivent être prises en compte et anticipées.

Une présentation du bâtiment Lumière avec l'implantation des collections et des services a été effectuée en réunion plénière le 19 octobre 2023, laissant apparaître de nombreuses zones d'ombre quant au déménagement et à l'organisation du travail durant la période des travaux du Centre Pompidou.

Les questionnements soulevés rejoignent sur plusieurs points ceux des agents du centre Pompidou actuellement engagé dans un processus de négociation. A cela s'ajoute des questionnements propres à la Bpi.

**Pour ces raisons, notre organisation SNAC-FSU (FSU Culture) dépose un préavis de grève reconductible à compter du mardi 21 novembre 2023 à 08h00.** Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires et contractuels, agents de droit public comme de droit privé, de la Bibliothèque publique d'information.

Par cette action, nous entendons obtenir pour l'ensemble des personnels de la BPI :

- un bilan général des effets sur le personnel de la réorganisation du travail liée au déménagement
- un inventaire général des documents et collections avant déménagement
- le recours au stockage des documents qui ne pourront pas intégrer le bâtiment Lumière pendant les travaux et l'arrêt du désherbage massif des collections
- la mise en place d'une véritable réflexion sur le fonctionnement, le service rendu et l'organisation du travail de la bibliothèque pendant la période des travaux.
- une redéfinition des horaires d'ouverture liée aux contraintes du déménagement, en particulier revenir aux horaires d'ouverture de 11h à 22h les week-ends et jours fériés
- un bilan des effets sur les contractuels, vacataires d'accueil et de rangement, de la réorganisation du travail dans le cadre du déménagement et de la période de transition dans le bâtiment lumière.

Conformément à la législation, je vous demande de bien vouloir organiser au plus vite une réunion de négociation dans le cadre de ce préavis

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma complète considération.

Frédéric MAGUET  
Secrétaire général